

La rumeur et l'extrême droite: La "loi Pompidou, Giscard, Rothschild" votée en 1973 empêcherait l'État de battre monnaie

29 décembre 2011.

par **Alain Beitone**, professeur de Sciences économiques et sociales au Lycée Thiers à Marseille,

- La rumeur enfle depuis quelques semaines, sur internet, dans les médias, dans les déclarations de leaders politiques : la source de tous nos maux économiques serait la "loi de 1973".

C'est l'extrême droite qui est à l'origine du mouvement. D'**Alain Soral** à Marine Le Pen, les choses sont claires la "loi Pompidou, Giscard, Rothschild", en réformant les statuts de la Banque de France empêche l'État de "battre monnaie" pour se financer ce qui permet aux banques privées de s'engraisser en encaissant les intérêts de la dette. Certains n'hésitent pas à parler de "casse du siècle".

Dans ce courant politique, la lourde insistance sur les fonctions jadis exercées par G. Pompidou au sein de la banque Rothschild est loin d'être innocente.

On se trouve en présence d'une rumeur complotiste traditionnelle qui désigne un bouc émissaire et apporte une explication simple à la crise de la dette. Ce discours a son correspondant aux États-Unis avec la campagne autour du livre de Eustace Mullins sur les secrets de la Réserve Fédérale, dont la création est attribuée à un complot de banquiers impulsé par... James de Rothschild. Mullins (décédé en 2010) était une figure marquante de l'extrême droite antisémite américaine. Il suffirait donc de rendre la Banque de France aux français et de financer les dépenses publiques par des crédits à taux nuls ou très faibles pour que la crise de la dette soit résolue.

Curieusement, la dénonciation de la "loi de 1973" fait aussi florès au sein de la gauche radicale. Un document récent sur la dette diffusé par Attac et la Fondation Copernic, fait de cette loi une des trois causes principales de la crise actuelle. Fort heureusement, la connotation antisémite est absente de ce second type de discours.

Mais sur le plan économique, l'argumentation est la même : avant la loi de 1973, l'État pouvait se financer à des taux très faibles auprès de la Banque de France, depuis, il est devenu prisonnier des marchés financiers. Il suffirait donc d'en revenir au mode de financement ancien pour que les problèmes soient résolus et seule l'obstination de la BCE et des allemands nous empêcherait d'adopter cette solution de "bon sens".

Analyse des réflexions de Monsieur Beitone sur la prétendue rumeur d'extrême droite à propos de la loi de 1973

30 décembre 2011.

par **Étienne Chouard**, professeur en Économie et gestion au Lycée Pagnol à Marseille,

- Il se trouve que je défends vigoureusement —depuis 5 ans— une thèse importante, qu'on est en train de calomnier en la naturalisant d'extrême droite (on n'est pas plus aimable). Je vais donc tâcher, point par point, et de la façon la plus factuelle et incontestable possible, de répondre à ces objections calomnieuses.

À L'ORIGINE DE LA CRITIQUE DE LA CRÉATION MONÉTAIRE PRIVÉE ?

Il va falloir faire un travail de datation, mais pour ma part, j'ai l'impression de travailler sur ce sujet (avec André-Jacques Holbecq, Philippe Derudder, Maurice Allais et d'autres obscurs et courageux pionniers) bien avant que qui que ce soit de très visible médiatiquement en parle : [les premiers échanges sur mon forum \("Reprendre le pouvoir sur notre monnaie"\) datent de l'été 2006](#). Les premiers écrits de Maurice Allais contre le pouvoir de création monétaire des banques privées datent de... 1946, dans *Économie et Intérêt* (p 273 et s. par ex.). DE FAIT, la loi de 1973 ne fait que parachever une longue évolution, en accordant enfin le monopole de la création monétaire aux banques privées (par la confiscation totale à l'État de ce droit pour son propre usage).

L'accusation (facile et sans preuve) d'être "loin d'être innocent" est-elle elle-même innocente ?

Il est quand même choquant de voir sa propre pensée ainsi rangée, étiquetée, cataloguée avec les plus viles pensées qui soient, d'emblée, d'autorité. Cet article commence mal.

Un livre écrit par un auteur devenu antisémite n'est pas automatiquement antisémite. En l'occurrence, le livre de Mullins n'est pas antisémite, pas du tout : c'est le travail d'une vie de recherche, autour d'un enjeu sociétal crucial, avec des preuves innombrables des faits allégués... Autre chose, donc, que l'article que je suis en train de commenter...

Remarque importante : chacun peut constater que **l'assimilation systématique de toutes les dénonciations des divers complots bancaires à une idéologie d'extrême droite a comme EFFET indiscutable D'INTERDIRE TOUTE DÉNONCIATION d'un quelconque complot bancaire, FONDÉE OU PAS**. Certains esprits libres trouvent la manœuvre un peu facile : la saloperie qu'est l'antisémitisme sert ainsi de bouclier formidable contre toutes les dénonciations, MÊMES FONDÉES. L'accusation systématique d'antisémitisme protège ainsi les banques les plus malhonnêtes. Ceci est UN FAIT.

UNE RUMEUR ?

- L'affirmation que le Président de la République Pompidou a été préalablement le Directeur de la banque Rothschild correspond à UN FAIT, parfaitement incontestable.

Chacun peut se reporter à la définition du CONFLIT D'INTÉRÊTS pour vérifier si, en l'occurrence, il y a un risque ou pas pour l'intérêt général.

- L'affirmation que ce Président (d'abord d'une grande banque privée, puis de la République) a signé en 1973, au nom du peuple français, une mesure qui consiste à obliger l'État à emprunter (principalement) aux banques privées l'agent dont il a besoin (quand il en manque) moyennant un INTÉRÊT RUINEUX, et surtout à un TAUX VARIABLE AU GRÉ DES HUMEURS DES MÊMES BANQUES (via des "agences" complices), cette affirmation est aussi UN FAIT, parfaitement incontestable.

- L'affirmation que cette mesure est contraire à l'intérêt général (puisque tous les emprunts d'État sont devenus mécaniquement coûteux) ET favorable à l'intérêt des banques privées (qui perçoivent précisément ces intérêts, et dont fait partie, à plus d'un titre, la banque Rothschild elle-même) est encore UN FAIT, parfaitement incontestable.

- La constatation que la dette publique française s'est progressivement envolée depuis cette année 1973, et que la charge de cette dette s'est envolée dans le même mouvement, cette constatation est encore UN FAIT, parfaitement incontestable.

• L'observation 1) que l'article 104 du traité de Maastricht a remplacé (quasiment mot pour mot) l'article 25 de cette loi de 1973 ; 2) que cet article 104 n'a fait l'objet de rigoureusement aucun débat pendant la campagne référendaire de 1992 (de la même façon que l'article 25 n'avait, lui non plus, fait l'objet d'aucun débat en 1972) ; 3) que ce remplacement d'un article de loi (qu'une autre loi pouvait encore défaire) par un article de traité entre plusieurs pays, a comme EFFET de rendre INACCESSIBLE aux électeurs français ce sabotage monétaire, cette triple observation est encore un FAIT, parfaitement incontestable.

Je ne parle pas encore de la révolte qui peut légitimement envahir les citoyens qui découvrent trop tard cette honteuse trahison des prétendues élites ; je ne parle pour l'instant QUE DE FAITS

• Par contre, l'affirmation que les constatations de fait ci-dessus sont UNE RUMEUR D'EXTRÊME DROITE, cette affirmation n'est PAS UN FAIT : c'est une calomnie, une rumeur malveillante, précisément.

Nous sommes donc à fronts renversés : les affabulateurs sont ceux qui prétendent les dénoncer. Je ne suis évidemment pas d'extrême droite et je ne permets pas qu'on le suggère ainsi sans réagir : cet article ressemble plutôt à un commérage calomnieux.

QUI OUBLIE DE "SE POSER DES QUESTIONS" ?

L'abrogation de la loi de 1973 a eu lieu pour permettre son remplacement immédiat par l'article 104 de Maastricht, qui dit exactement la même chose. Tout le monde sait cela, y compris "les blogueurs", mais apparemment pas notre spécialiste.

Effectivement, il y a longtemps que les banques privées se sont arrogé le droit de créer la monnaie. Tout le monde le sait, et tout le monde (sauf notre donneur de leçon) sait aussi que la loi de 1973 a amplifié le phénomène, qu'elle l'a même porté à son comble — crime de haute trahison contre l'intérêt général — puisque, désormais, l'État, qui pouvait encore jusque-là créer gratuitement la monnaie dont il avait besoin, ne peut plus le faire : à partir de 1973, tout le monde doit passer par la case (payante) "banque privée" pour avoir accès à la monnaie, même l'État ! Et Monsieur le dénicheur de rumeurs antisémites voudrait nous faire croire qu'il ne s'est quasiment rien passé d'important en 1973 ? C'est amusant.

Ah oui ? La loi de 1973 ne ferait que confirmer une possibilité ancienne ? Notre défenseur de la loi de 1973 ne voit pas ce qui a changé en 1973 ? On va donc le rappeler en deux mots :

- AVANT la loi de 1973, les (éventuels) intérêts (dont le TAUX était fixé par l'État lui-même) étaient versés à la Banque centrale, c'est-à-dire restaient dans les comptes du Trésor public, DONC **SANS CHARGE D'INTÉRÊTS** (*si je verse un intérêt dans ma propre caisse, il ne me coûte rien* : un enfant comprend ça, mais pas notre fin limier).

- APRÈS la loi de 1973, les intérêts versés (dont les TAUX sont fixés par les marchés financiers dont les principaux acteurs sont... des banques privées ou des aigrefins à leur service) SORTENT des comptes publics (pour aboutir dans des poches très privées, souvent bancaires) ce qui constitue désormais **UNE CHARGE** publique (aujourd'hui, elle est d'environ 50 milliards par an, une paille).

=> Tout le monde, à gauche comme à droite, (tout le monde sauf notre grand chasseur de légendes urbaines) est en train de comprendre que **CE FARDEAU DE LA SOUMISSION AUX MARCHÉS FINANCIERS ÉTAIT** — dès le départ ! — incontestablement **NON NÉCESSAIRE** (et donc quelque peu étrange, de la part de "grands serviteurs" de l'État).

Quand notre dénonciateur de fascistes nous avoue que son analyse économique et historique fut superficielle (sic), on comprend mieux ;-)

Ah ! Soyez concentrés : on va nous expliquer les vrais problèmes, mais pas de façon simpliste, hein ?

Au fait, ramener toute critique des intrigues bancaires à une rumeur antisémite, ce n'est pas simpliste, ça non. Et ça ne servirait pas, précisément, à occulter les vrais problèmes, par hasard ? Il est amusant, cet article, finalement.

Le fait que la loi de 1973 ait été abrogée en 1994 ne conduit apparemment pas ces innombrables blogueurs et autres auteurs de tracts à se poser la moindre question.

De plus, bien avant cette loi, les banques commerciales assuraient déjà la création d'une bonne partie de la monnaie.

Par ailleurs, la loi de 1973 ne fait que confirmer la possibilité ancienne pour le Trésor d'obtenir des avances auprès de la Banque de France dans le cadre d'une convention approuvée par le parlement.

Bref, une analyse économique et historique même superficielle conduit à rejeter l'explication incantatoire par "la loi de 1973".

Comme souvent, les rumeurs, en même temps qu'elles proposent une explication simpliste, occultent les vrais problèmes.

Citons en rapidement quelques uns :

- La crise des dettes souveraines dans la zone euro, n'est pas d'abord liée au niveau d'endettement (le Japon, les États-Unis, la Grande Bretagne sont plus endettés),

il s'agit d'une crise de la gouvernance au sein de la zone euro.

Quand bien même la "loi de 1973" expliquerait la montée de la dette publique en France (ce qui n'est pas le cas), elle n'explique pas la crise des dettes souveraines dans l'Union Européenne à laquelle il faut répondre ici et maintenant.

- La France est bien passée d'un financement de la dette publique très largement administré dans le cadre du "circuit du Trésor", à un financement par le marché.

On peut préférer une moindre dépendance à l'égard des marchés financiers,

mais sans oublier que le financement administré n'est pas sans inconvénients.

Et sans oublier non plus que le passage au financement de marché était lié à la volonté d'obtenir des crédits à moindre coûts sur un marché plus profond et plus liquide.

- La crise actuelle des dettes souveraines en Europe est d'abord une crise liée à l'ampleur des mouvements spéculatifs

et la régulation insuffisante du système financier. C'est de cela qu'il faudrait discuter, et non de la loi de 1973.

- L'augmentation brutale du taux d'endettement des Etats en Europe est d'abord la conséquence de la crise économique mondiale qui s'est déclenchée en 2007 à partir de l'éclatement de la bulle immobilière aux Etats-Unis.

Ce qui est en jeu, c'est d'abord la relance de la croissance et l'abandon des politiques de rigueur qui ne peuvent qu'accroître la gravité de la situation économique.

Parfaitement : la crise des dettes souveraines est DONC une construction de toutes pièces par d'infâmes spéculateurs qui choisissent leurs proies et créent les taux, les charges et les risques de défaut public sur des critères qui n'ont rien à voir avec l'intérêt général.

L'expert appelle ça une "crise" (qui n'est pas une crise pour tout le monde, à l'évidence) ; moi, j'appelle ça un coup d'État.

Si : la loi de 1973 fait bien partie de l'explication. On va résumer : La tenaille de la dette est composée de deux pinces :

- première pince (loi 1973, puis art. 104 Maastricht 1992) : d'abord, priver l'État du pouvoir de créer lui-même la monnaie dont il pourrait avoir besoin.

- deuxième pince (40 ans de budgets votés toujours en déficit) : ensuite, endetter l'État (lourdement mais progressivement, insensiblement) pour qu'il ait un jour absolument besoin des marchés financiers (à cause de la première tenaille : tout se tient, le piège est intelligent).

=> Si aujourd'hui, l'État pouvait emprunter auprès de sa banque centrale, donc sans charge d'intérêts, il n'aurait plus à emprunter aux marchés financiers et il se ficherait bien de leur AAA d'escrocs.

Est-ce que c'est clair ?

Ou bien est-ce que c'est encore une rumeur d'extrême droite antisémite ?

Cette phrase aux consonances scientifiques trompeuses est la manière technocratique pour décrire une trahison ; un exemple académique de novlangue.

Mais c'est un virtuose de l'euphémisme : "On peut préférer une moindre dépendance"... Non : ON EXIGE UNE TOTALE INDÉPENDANCE de la puissance publique par rapport aux marchés financiers.

Ah oui ? Lequels ? Au regard du tsunami monétaire actuel, notre chasseur de rumeurs antisémites va avoir du mal à équilibrer la balance.

Mais je mets même mon collègue au DÉFI de donner un argument, UN SEUL, qui justifie un tant soit peu la forfaiture de 1973. UN SEUL...

À moindre coût ?! Mais c'est une blague ?! On se moque de qui, là ?

- En 1972, l'État a la possibilité d'emprunter sans charge d'intérêt.
- En 1973, une loi lui impose désormais une charge d'intérêt sur tous ses emprunts. Bilan actuel : 50 G€an... Et ça grimpe !
- Et la raison invoquée (sans rire), c'est pour avoir des crédits "à moindre coûts" (sic) ???

Comment ça "à moindre coût" ???

Cerise sur le gâteau : "Sur un marché plus profond et plus liquide"...
— Diafoirus, sors de ce corps ! :-)

Non, pas "d'abord" : ces mouvements spéculatifs S'APPUIENT SUR l'impuissance PRÉALABLE des États à créer la monnaie dont ils ont besoin, ils s'appuient sur la cruelle DÉPENDANCE des États : celle qui a été instituée quand ? En 1973. Et qui a été confirmée (et hissée au niveau constitutionnel ET international, de façon à la rendre inaccessible aux peuples) en quelle année ? En 1992. => Donc, BIEN AVANT.

La loi de 1973 est la première d'une longue série de décisions qui ont dérégulé la finance : un État endetté ET privé de la création monétaire ne peut plus qu'obéir à ceux dont il a désormais besoin de l'argent. Ce n'est pas une "crise" : c'est un coup d'État, la prise de contrôle de notre force publique par des banques privées.

Absolument pas. Cette analyse n'est pas clairvoyante : si la variation des taux tenait tous à la crise globale de 2007, les taux varieraient de façon comparable. Or, il n'en est rien : les taux varient du simple au décuple entre des États endettés dans les mêmes proportions. Non : la variation des taux est bien plutôt une instrumentalisation criminelle des taux par des malfaiteurs en bande organisée (dont les "agences") qui se goinfrent (parce qu'il faut garder à l'esprit que des taux très élevés —plus de 20% pour la Grèce !—, ça ne donne pas seulement une dette qui explose et des difficultés publiques à emprunter : ça donne aussi des revenus immenses —autant qu'indus— pour les créanciers, très privés, faut-il le rappeler).

La croissance comme remède à un coup d'État... Hum.

Sur ce dossier aussi, la dénonciation de la loi de 1973 n'est d'aucun secours.

- **En invoquant la loi de 1973, on passe sous silence l'essentiel : le traité de Maastricht** et la définition qu'il donne des missions de la Banque Centrale Européenne. De nombreux économistes (P. Artus, J. Pisani-Ferry, H. Rey) ont souligné que **pour mettre un coup d'arrêt à la crise de la dette, il faudrait que la BCE annonce un taux d'intérêt plafond sur les dettes publiques et son intention de racheter sans limitation les titres de dette si ce taux est dépassé sur le marché.** J.C. Trichet, puis M. Draghi se sont refusés jusqu'ici à une telle politique en invoquant la lettre des Traités et le statut de la BCE.

C'est cela qu'il faudrait changer et non la "loi de 1973" abrogée depuis longtemps.

- Enfin, il faut rappeler que si l'on souhaite accroître la part relative des consommations collectives dans le revenu national, il faut nécessairement réduire la part relative des consommations privées.

Pour que cela se produise de façon compatible avec la justice sociale, il faut une réforme fiscale d'ampleur, donnant au système de prélèvement fiscal et social un caractère véritablement progressif.

Croire que l'on peut répondre aux besoins sociaux en finançant par la création monétaire la construction d'école et d'hôpitaux ou la recherche scientifique c'est entretenir une illusion dangereuse.

Certes, la science économique nous enseigne que la création de monnaie joue un rôle essentiel pour assurer la croissance en finançant par anticipation la création de richesses futures, mais cela n'est pas contradictoire avec la nécessaire prise en compte des contraintes de financement liées, notamment à la répartition plus ou moins équitable des revenus.

Ce serait l'honneur de la gauche, surtout de celle qui veut changer radicalement l'ordre du monde existant, de poser les vrais problèmes plutôt que d'alimenter la rumeur fantaisiste sur la "loi de 1973".

Alain Beitone

Dernier ouvrage paru : Dictionnaire de sciences économiques (Armand Colin), 2010.
Point de vue | LEMONDE.FR | 29.12.11 | 10h15
http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/12/29/la-loi-pompidou-giscard-rothschild-votee-en-1973-empacherait-l-etat-de-battre-monnaie_1623299_3232.html

Taratata : **le coût de la loi de 1973 est actuellement, pour la France, de 50 milliards d'euros par an (charge d'intérêts non nécessaires d'une dette elle-même non nécessaire car elle n'a servi, depuis quarante ans, qu'à payer les intérêts de cette même dette...)** : chacun peut imaginer le rendement, en termes de "croissance", de ces 50 milliards s'ils étaient versés, chaque année, dans d'innombrables poches de pauvres (qui dépensent presque tout ce qu'ils gagnent, ce qui fait tourner l'économie), plutôt que dans de peu nombreuses poches d'ultra-riches (qui ne dépensent presque rien de ce qu'ils gagnent — tous leurs besoins étant satisfaits depuis longtemps—, et qui jouent ces gains dans leur casino de riches — les bourses— pour devenir chaque jour plus riches encore, ce qui revient à jeter cet argent public dans un puits d'où on ne le verra jamais ressortir, sauf contre intérêt — non merci).

Hé !

QUI "passe sous silence" l'article 104 du traité de Maastricht ?

Pas nous, sûrement pas "les blogueurs"...

L'auteur, par contre, oui. Ce qui rend insolite ce changement de cap.

Et bien voilà ! **Bienvenue au club ! :-)** Voilà notre sycophante antifasciste qui réclame, devinez quoi : la possibilité pour les États d'emprunter à faible taux à leur banque centrale...

C'était bien la peine de faire toute cette histoire !

Dites, vous ne seriez pas en train de devenir un petit peu nazi, par hasard ? Parce que ça sent la dénonciation d'un complot, ça : la BCE qui refuse, Trichet qui refuse, Draghi qui refuse... Vous ne seriez pas un peu... disons... antisémite ? Attention hein ? Ça vient vite, "antisémite", ces temps-ci... Et les "antifas" rôdent, ils vous surveillent... Attention, donc : je vous sens sur une mauvaise pente, là : vous êtes en train de comprendre, et ça me fait un peu peur pour vous :-)

Là, on se demande vraiment si notre anti-nazi a compris le sujet ou pas.

Mais, *Danube-de-la-pensée-économique*, **la loi de 1973 existe toujours (même abrogée) sous une autre forme : le traité de Lisbonne, article 123** : "Il est interdit à la Banque centrale européenne et aux banques centrales des États membres, ci-après dénommées "banques centrales nationales", d'accorder des découverts ou tout autre type de crédit aux institutions, organes ou organismes de l'Union, aux administrations centrales, aux autorités régionales ou locales, aux autres autorités publiques, aux autres organismes ou entreprises publics des États membres; l'acquisition directe, auprès d'eux, par la Banque centrale européenne ou les banques centrales nationales, des instruments de leur dette est également interdite." **Et c'est précisément cet article 123 qui constitue LE blocage que vous dénoncez enfin à votre tour...**

Passage obscur. Il y a un rapport avec le sujet ?

Voilà : yaka, fokon... et surtout : sans toucher aux institutions, n'est-ce pas, car le problème n'est pas là. Bien sûr, bien sûr...

Voilà donc UNE ILLUSION DANGEREUSE : des démagogues (perfides et mal intentionnés, attention) pourraient laisser croire que l'État pourrait emprunter sans charge d'intérêt pour des investissements publics (comme avant 1973, ou comme pendant les douze ans de la reconstruction, entre 1945 et 1958 où notre pays *totalemment dévasté et ruiné* a pu, sans emprunter aux marchés financiers, assumer sans problème des besoins financiers colossaux !).

=> Logiquement, puisque ça coûte moins cher à l'État (sans coûter plus cher à personne !), ça devrait être mieux pour l'intérêt général...

MAIS NON : C'EST UNE ILLUSION DANGEREUSE. Mais pourquoi ?

Y A PAS DE POURQUOI : c'est une illusion dangereuse, on vous dit : TRÈS dangereuse même. Vous avez peur, hein ? Allez, circulez maintenant, y'a rien à voir par là, on vous dit...

Voilà, c'est ça : la "science" "économique"...

Ah ? Un rôle essentiel ? Mais c'est intéressant, ça... :-)

Bla bla bla.. "nécessaire"... bla bla bla "contraintes de financement"... bla

Bla

Voilà, c'est ça : "l'honneur de la gauche" ... "vrais problèmes" ... "rumeur fantaisiste" ...

Pfff.

L'honneur de la gauche serait de rendre au peuple sa souveraineté, à commencer par sa souveraineté monétaire, mais pas seulement.

Étienne Chouard.

<http://etienne.chouard.free.fr/Europe/forum/index.php?2011/12/30/178-analyse-des-reflexions-de-monsieur-beitone-sur-la-pretendue-rumeur-d-extreme-droite-a-propos-de-la-loi-de-1973>